



Compte rendu

Conseil portuaire du 22 juin 2018

Ordre du jour :

1. Modification de la composition du Conseil Portuaire :
A retenir, M Jean-Philippe HESRY en lieu et place de Sylvie Frelaut en tant que représentant des usagers du port pour l'activité pêche
2. Approbation du compte rendu du conseil portuaire du 10 novembre 2017
Approuvé
3. PORT de St CAST
Activités pêche : Le rapport a été adopté.
Débats sur l'utilisation de la cale des pêcheurs par les plaisanciers le dimanche (Voir article)
Activités plaisances : Le budget, les tarifs, ont été adoptés.
Les points suivants ont été abordés – Points sur les AOT et les travaux

CALE des Pêcheurs :

Les professionnels de la pêche, acteurs et force de proposition dans la conception et les aménagements du port lors de sa création sont déçus et furieux du manque d'écoute des instances de la CCI. Cela se concrétise encore aujourd'hui, suite aux travaux d'aménagements de leur zone d'activité, par la mise en place d'un accès (portail) difficile et peu pratique pour la manipulation d'engins ou de camions.

Leur parc d'activités (parking véhicule et dépôt de matériels de pêche) est petit et empêche les opérations de maintenance et réparation de matériel (Filets et funes de chalut). De plus il est encombré par les viviers – Une demande d'agrandissement des infrastructures a été souhaité par les représentants pêche.

UTILISATION de la cale des pêcheurs par les plaisanciers - En parfait accord avec l'APSC, un compromis oral avait été proposé par la CCI pour l'usage de cette cale par les plaisanciers les dimanches et jours fériés.

Cependant, l'indiscipline de certains déposant leur véhicule et remorque sur le parking réservé aux pêcheurs et déposant leurs déchets de retour de mer sur la cale a provoqué une réaction de leur part.

Les pêcheurs ont insisté sur le fait que cette cale est accidentogène pour des particuliers car de nombreux matériels sont déposés et qu'ils refusent, les lendemain du nettoyage de leur lieu de travail.

La CCI propose alors de mettre un agent de port pour gérer ce problème et informer sur les bons usages les plaisanciers concernés.

Les représentants des pêcheurs ont accepté ce dispositif tout en menaçant formellement d'actions radicales si de nouveaux dysfonctionnements avaient lieu par exemple en bloquant l'entrée du port le 15 août.

Cale de Cannevez – Voilà plus de sept ans que l'APSC se démène pour faire avancer ce dossier et toujours les mêmes réponses évasives et les mêmes incertitudes.

A priori, en septembre, une réunion devrait avoir lieu pour déterminer le financement du projet et les acteurs de celui-ci. Attendons et souhaitons que la prudence et le bon sens de nos amis plaisanciers évite une catastrophe.

Sécurité incendie sur les pontons - L'incendie sur les pontons du port de St Malo reste dans les mémoires. Avant de diminuer les risques, une surveillance accrue est effectuée par les personnels du bureau du port, une sensibilisation des usagers va être organisée et, surtout des exercices communs SNSM, services incendie (pompiers) qui ne peuvent accéder sur les pontons avec leur matériel et le bureau port seront coordonnés.

Les espaces verts et l'entretien courant du site – Crise, vous avez dit crise ???? Madame la Maire de Saint Cast le Guildo refuse à partir de maintenant de faire effectuer par ses services techniques l'entretien des espaces verts et menus travaux sur le site portuaire CCI.

La balle est dans le camp de la CCI.

Divers – Le camion épicerie ne pourra se placer sur les bords de l'allée piétonne pour des questions de sécurité mais sera toujours présent.